

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2023

VISANT À REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF EN ZONE TENDUE
- (N° 1176)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE189

présenté par

M. Acquaviva, M. Jean-Louis Bricout et M. Saint-Huile

à l'amendement n° CE|176 de Mme Le Meur

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.